

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2020 à laquelle sont présents les conseillers, Étienne St-Louis, Sylvie St-Louis, François Monière et Julie Sylvestre sous la présidence de Monsieur le maire, Stéphane Roy. La directrice générale, Christine Gonthier-Gignac, la directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon et six citoyens sont également présents.

M. le maire, souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire du 1^{er} décembre 2020 débutant à 20 h.

342-12-2020 **RÉVISION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par François Monière
appuyé par Julie Sylvestre
et résolu à l'unanimité que
l'ordre du jour soit accepté en ajoutant aux points suivants :

- 7.8 Et dépôt de projet de règlement;
- 7.9 Et dépôt de projet de règlement;

14.1 Lettres d'entente n° 2020-04 et 2020-05.

Et que le point 3 à l'item 7.16 « 2020 – Curateur public », soit retiré de l'ordre du jour.

De plus, que l'ordre du jour demeure ouvert.

ADOPTÉE.

343-12-2020 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité que le
procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2020, soit adopté tel que
présenté.

ADOPTÉE.

344-12-2020 **ADOPTION DES COMPTES**

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité que la
directrice générale soit autorisée à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur
les listes suivantes, portant le numéro de folio 100769-12-2020 ainsi que le
numéro de la présente résolution, à savoir :

- liste des comptes fournisseurs pour un total de comptes à payer de 17 994,18 \$
- liste des dépenses incontournables portant les numéros de chèques n° 9052 à 9072 et les n° de confirmation 31114-13943 à 33215-94884 pour un montant de 71 179,76\$;
- liste des salaires du 1^{er} au 28 novembre 2020 au montant de 61 452,42;

ADOPTÉE.

INFORMATION ET CORRESPONDANCE

M. le maire, donne l'information sur les sujets suivants :

- Les séances du conseil se tiendront, dorénavant, à la salle communautaire située au 64, rue Principale. Ce changement a pour but d'améliorer l'accès aux séances du conseil. Il informe également l'assemblée que, présentement, les séances sont ouvertes au public mais que nous suivons les règles sanitaires de Santé publique et que si la situation se détériore, les séances pourraient, de nouveau, se tenir à huis-clos;
- Les séances qui ont été tenues à huis-clos, sont disponibles en audio sur le site internet de la municipalité;
- M. le maire profite de l'occasion pour offrir ses vœux de Noël aux citoyens présents;
- Le dimanche 6 décembre, aura lieu la guignolée de la Maison de la famille; des bénévoles passeront pour recueillir des dons;
- Le bureau municipal sera fermé du 24 décembre 2020 au 5 janvier 2021 inclusivement;
- Le centre des loisirs sera ouvert selon l'horaire publié dans le Lausois;
- Horaire du Centre des loisirs – saison hivernale, il n'y aura pas de formation d'équipes de hockey pour l'hiver 2020-2021 tel que recommandé par la Santé publique.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des dépenses selon la délégation de pouvoirs, en vertu du règlement n° 04-05-2016 portant les numéros de confirmation de 31115-02661 à 33614-0DACB et les chèques n° 9028 à 9255 pour un montant total de 17 712,82 \$.
- États comparatifs au 31 octobre 2020;
- États des revenus et dépenses au 31 octobre 2020.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉMISSION DU CONSEILLER # 2 – M. GILLES SCHRYER

M. le maire informe les citoyens que le conseiller M. Gilles Schryer a démissionné de son poste au siège n° 2 et ce, effectivement au 30 octobre 2020. Il profite de l'occasion pour remercier M. Schryer pour son implication au sein du conseil municipal et des citoyens de Notre-Dame-du-Laus.

345-12-2020

ADOPTION – PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2020-2025

Proposé par François Monière
appuyé par Julie Sylvestre
et résolu à l'unanimité que la
planification stratégique 2021-2025, soit adoptée.

ADOPTÉE.

346-12-2020

RENOUVELLEMENT DES COTISATIONS ET ABONNEMENTS 2021

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Étienne St-Louis
et résolu à l'unanimité de
renouveler les cotisations et abonnements pour l'année 2021, telles que
démonstrées sur une liste déposée au conseil en date du 1^{er} décembre 2020.

Ladite liste fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

347-12-2020

CALENDRIER DES SÉANCES 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Sylvestre, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021.

Ces séances se tiendront le mardi et débiteront à 20 h :

- 11 janvier
- 02 février
- 02 mars
- 13 avril
- 04 mai
- 01 juin
- 13 juillet
- 03 août
- 14 septembre
- 05 octobre
- 16 novembre
- 07 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT N° 01-01-2021 – IMPOSITION DES TAXES 2021

Avis de motion est donné par M. le maire, Stéphane Roy, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, les règlements n° 01-01-2021 relatif à l'imposition des taxes 2021.

Un projet de ce règlement sera déposé à une séance ultérieure.

ADOPTÉE.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT N° 02-01-2021 – MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES, TARIFS ET PÉNALITÉS

Avis de motion est donné par M. le maire, Stéphane Roy, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, les règlements n° 02-01-2021 relatif à la modalité de paiement des taxes, tarifs et pénalités 2021.

Un projet de ce règlement sera déposé à une séance ultérieure.

ADOPTÉE.

DÉCLARATION DES MEMBRES DU CONSEIL CONCERNANT TOUT DON OU MARQUE D'HOSPITALITÉ

Tous les membres du conseil déclarent n'avoir reçu aucun don ou marque d'hospitalité au cours de l'année 2020.

**AVIS DE MOTION
ET DÉPÔT DE
PROJET DE RÈGLEMENT**

N° 05-12-2020 RELATIVEMENT À LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE

Avis de motion est donné par M. le maire, Stéphane Roy, qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le règlement n° 05-12-2020 relativement à l'harmonisation de la réglementation concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics avec celle des autres municipalités et villes situées sur le territoire de la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

ADOPTÉE.

**AVIS DE MOTION
ET DÉPÔT DE
PROJET DE RÈGLEMENT**

RÈGLEMENT N° 06-12-2020 – RÈGLEMENT ENCADRANT L'USAGE DU CANNABIS

Avis de motion est donné par M. le maire, Stéphane Roy, qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le règlement n° 06-11-2020 relativement à l'harmonisation de la réglementation de la Municipalité concernant l'usage du cannabis avec celle des autres municipalités situées sur le territoire de la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

ADOPTÉE.

CENTRE RESSOURCES JEUNESSE – DEMANDE DE FINANCEMENT 2021

La demande de financement du Centre Ressources Jeunesse sera analysée lors de la préparation du budget 2021.

348-12-2020

TRANSMISSION DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR LES TAXES MUNICIPALES ET SCOLAIRES

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité que la liste des personnes endettées envers la Municipalité pour les taxes municipales et scolaires, soit transmise à la Cour municipale afin de récupérer les arrérages 2019 et 2020.

ADOPTÉE.

349-12-2020

RÉSOLUTION AU MTQ – IMPORTANCE DU PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONT DE LA RIVIÈRE DU SOURD

Considérant que le pont P-05680 au-dessus de la rivière Saint-Denis dans la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus est fermé depuis 3 novembre 2016, occasionnant une coupure sur la route régionale 309;

Considérant qu'un détour temporaire a été aménagé dans le territoire de la réserve faunique Papineau-Labelle ;

CONSIDÉRANT que ce pont marque l'entrée de la région administrative des Laurentides et de la MRC d'Antoine-Labelle ;

CONSIDÉRANT que la reconstruction du pont de la rivière Saint-Denis a été annoncée pour le printemps 2021;

En conséquence, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité que la Municipalité demande au MTQ de confirmer la réalisation des travaux pour le printemps 2021.

De plus, que la présente résolution soit transmise à la député de Labelle, Mme Chantale Jeannotte.

ADOPTÉE.

350-12-2020

PRÉSENTS DE NOËL – EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par Étienne St-Louis
et résolu à l'unanimité qu'un
certificat cadeau au montant de 20 \$ dans les commerces locaux, soit offert à
chacun des employés municipaux, aux pompiers et aux membres du CCU.

ADOPTÉE.

351-12-2020

RELEVÉS DE BÂTIMENTS – PROJET DE REQUALIFICATION DE L'ÉGLISE ISCAN

Proposé par François Monière
appuyé par Julie Sylvestre
et résolu à l'unanimité de
mandater ISCAN pour réaliser un scan 3D de l'église de Notre-Dame-du-Laus soit,
la numérisation de l'intérieur et de l'extérieur de l'église et de produire des ortho-
images HDR haute résolution au montant de 4 700 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE.

352-12-2020

ANNULATION DES FRAIS DE DROITS DE PASSAGE ET CHEMINS ÉVALUÉS

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité
d'autoriser la directrice générale à radier les comptes à recevoir sur les chemins
et droits de passage inscrits au rôle d'évaluation au montant total de 191,79 \$

ADOPTÉE.

353-12-2020

RADIATION DE COMPTE – MATRICULE N° 7595-83-1959

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Sylvie St-Louis
et résolu à l'unanimité que le
compte à recevoir au matricule 7595-83-1959 au montant de 6,31 \$ soit radié.

ADOPTÉE.

354-12-2020

RADIATION DE COMPTES 2018 À 2020 DOSSIERS DE PROPRIÉTAIRES INCONNUS

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité que les
comptes à recevoir dans les dossiers venant de la réforme cadastrale au nom de
personnes décédées au montant total de 3 135,97 \$, soient radiés.

ADOPTÉE.

BIBLIOTHÈQUE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

355-12-2020

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2020-0910

ATTENDU que Mme Josée Couture-Luk a demandé d'accorder une dérogation mineure à la grille V1-09 du règlement 08-07-2000 relatif au zonage;

ATTENDU que cette demande de dérogation vise un empiètement de 2,23 mètres sur la marge de recul gauche réduisant ainsi cette marge de recul à 4,77 mètres devant normalement être à 7 mètres afin de régulariser l'emplacement du bâtiment principal;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a traité la demande;

ATTENDU que cette dérogation mineure, si elle est acceptée, ne porte pas atteinte aux propriétés avoisinantes;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que le conseil n'a reçu aucune objection de la part des citoyens touchés par cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Julie Sylvestre, appuyé par Étienne St-Louis et résolu à l'unanimité d'accorder à Mme Josée Couture-Luk, une dérogation mineure au règlement 08-07-2000 relatif au zonage et d'accepter que la marge de recul gauche soit réduite à 4,77 mètres devant normalement être à 7 mètres.

ADOPTÉE.

356-12-2020

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2020-0977

ATTENDU que M. Luc Michon a demandé d'accorder une dérogation mineure à l'article 8.3.1 alinéa d) du règlement 08-07-2000 relatif au zonage;

ATTENDU que cette demande vise la régularisation d'un empiètement de 1,48 mètre du bâtiment secondaire sur la marge de recul latérale gauche;

ATTENDU que cette propriété est située sur le lot 4 579 378 dans la zone de villégiature 2-05 (VIL2-05);

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a traité la demande;

ATTENDU que le conseil n'a reçu aucune objection de la part des citoyens touchés par cette demande;

ATTENDU que cette dérogation mineure, si elle est acceptée, ne porte pas atteinte aux propriétés avoisinantes;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Étienne St-Louis, appuyé par François Monière et résolu à l'unanimité d'accorder à M. Luc Michon, une dérogation mineure au règlement 09-07-2000 relatif au lotissement conditionnellement à ce que le propriétaire du lot 4 579 383 puisse lui céder une partie de terrain.

ADOPTÉE.

357-12-2020

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2020-0978

ATTENDU que M. Luc Daoust a demandé d'accorder une dérogation mineure au tableau 5,3 du règlement 09-07-2000 relatif au lotissement;

ATTENDU que cette demande de dérogation a pour but de céder 53,8 m² au lot 4 579 378 afin de régulariser l'empiètement du garage voisin sur ladite propriété;

ATTENDU que le lot 4 579 383 possède une superficie de 13 572.5 m² et que la superficie minimale prescrite est de 3700 m²;

ATTENDU que cette cession de terrain ne rend pas le lot 4 579 383 dérogoire;

ATTENDU que cette propriété est située dans la zone de villégiature 2-05 (VIL2-05);

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a traité la demande;

ATTENDU que cette dérogation mineure, si elle est acceptée, ne porte pas atteinte aux propriétés avoisinantes;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que le conseil n'a reçu aucune objection de la part des citoyens touchés par cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Étienne St-Louis, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité d'accorder à M. Luc Daoust, une dérogation mineure au règlement 09-07-2000 relatif au lotissement et accepte qu'il cède au propriétaire du lot 4 579 378 une superficie de 53,8 m² afin de régulariser l'empiètement du garage sur le lot 4 579 383.

ADOPTÉE.

VOIRIE MUNICIPALE

INCENDIE

LOISIRS ET CULTURE

SALON DU LIVRE 2021

L'information est donnée aux membres du conseil qu'il y a possibilité que le Salon du livre 2021 soit tenu virtuellement.

358-12-2020

CPPB – RAPPORT DES ÉVÉNEMENTS COMMUNAUTAIRES 2020

Proposé par François Monière

appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité

d'accepter le rapport des événements communautaires 2020 présenté par la Corporation du Parc du Poisson-Blanc et que la Municipalité verse la somme de 10 000 \$ à la Corporation représentant 38 % des dépenses totales de la CPPB.

ADOPTÉE.

359-12-2020

OCTROI DE CONTRAT – ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre
et résolu à l'unanimité
d'octroyer à « Le spécialiste des portes EXITECH inc. » le contrat des ouvre porte automatique pour les bâtiments situés au 15, chemin Ruisseau-Serpent, 64 et 66, rue Principale au montant total de 15 096,22\$. Le coût pour ces rénovations sera défrayé à même la subvention de 22 932 \$ reçue de Emploi et Développement social Canada.

ADOPTÉE.

360-12-2020

SENTIER GLACÉ

Proposé par François Monière
appuyé par Julie Sylvestre
et résolu à l'unanimité
d'autoriser la directrice du service des loisirs à aménager un sentier glacé sur le terrain de balle et de l'agrémenter de jeux de lumières, d'éclairages spéciaux, de banc, de poubelles et de structures de glace et ce, au coût de 10 000 \$.

ADOPTÉE.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

VARIA

361-12-2020

LETTRES D'ENTENTE # 2020-04 ET 2020-05

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité que les lettres d'entente 2020-04 relative à la création d'un poste d'adjoint administratif à la direction et la lettre d'entente 2020-05 relative à la création d'un poste temporaire de chargé de projets, soient acceptées.

De plus, que la directrice générale, Mme Christine Gonthier-Gignac et la directrice générale adjointe, Mme Gisèle Lauzon, soient autorisées à signer les lettres d'entente.

ADOPTÉE.

QUESTIONS DU PUBLIC

364-12-2020

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Proposé par Stéphane Roy
appuyé par Étienne St-Louis
et résolu à l'unanimité que la présente séance soit ajournée au 15 décembre 2020 à 13 h.

Il est 20 h 45.

ADOPTÉE.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire

Par
sec.-trés./dir. gén.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Réouverture de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2020, suite à l'ajournement fixée en ce 15 décembre 2020 à 13 h et à laquelle sont présents les conseillers, Sylvie St-Louis, François Monière et Julie Sylvestre, sous la présidence du maire suppléant, M. Étienne St-Louis. La directrice générale, Madame Christine Gonthier-Gignac, la directrice générale adjointe, Madame Gisèle Lauzon sont également présentes.

365-12-2020

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par François Monière
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité, que la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2020, ajournée au 15 décembre 2020 via la résolution 364-12-2020, soit rouverte. Il est 13 h.

ADOPTÉ.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

366-12-2020

EMBAUCHE – ADJOINTE ADMINISTRATIVE À LA DIRECTION

ATTENDU qu'un poste d'adjoint administratif a été affiché à l'interne et à l'externe entre le 6 et le 25 novembre 2020 suite à l'adoption de la résolution n° 292-10-2020;

ATTENDU que le comité de sélection recommande l'embauche de Mme Roxanne Vincent suite aux entretiens et au test d'aptitudes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Sylvestre, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité que Mme Roxanne Vincent soit embauchée à titre d'adjointe administrative à la direction au sein de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus et ce, à compter du 12 janvier 2021 et ce, aux conditions de travail et salariales déjà établies à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE.

367-12-2020

EMBAUCHE – CHARGÉ DE PROJETS SPÉCIAUX

ATTENDU qu'un poste de chargé de projets spéciaux a été affiché à l'interne et à l'exerce entre le 6 et le 25 novembre 2020 suite à l'adoption de la résolution n° 292-10-2020;

ATTENDU que le comité de sélection recommande l'embauche de M. Jhonni El-Kamar suite aux entretiens menés et au test d'aptitudes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité que M. Jhonni El-Kamar soit embauché à titre de chargé de projets spéciaux pour la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus et ce, à compter du 12 janvier 2020 et ce, aux conditions de travail et salariales déjà établies à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE.

368-12-2020

DEMANDE DE CONTRIBUTION – GUIGNOLÉE DU SERVICE COLLECTIF AUX FAMILLES DE N.-D.-DU-LAUS

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité qu'un
don de 500 \$ soit versé à Service collectif aux familles de Notre-Dame-du-Laus
dans le cadre de sa campagne de financement pour les paniers de Noël, les
paniers de dépannage et la fête de Noël pour les enfants.

ADOPTÉE.

369-12-2020

DEMANDE DE CONTRIBUTION – FABRIQUE

Proposé par François Monière
appuyé par Julie Sylvestre
et résolu à l'unanimité de
prolonger le soutien pour une interruption du loyer de la Fabrique jusqu'à la
reprise complète des activités de cette dernière.

ADOPTÉE.

370-12-2020

ADOPTION – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RIDL

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité que les
prévisions budgétaires 2021 de la Régie intermunicipales des déchets de la Lièvre,
soient adoptées.

ADOPTÉE.

TRAVAUX PUBLICS

371-12-2020

EMBAUCHE – MÉCANICIEN REMPLACEMENT

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité
d'embaucher, M. Lévis Binette afin de combler le poste de mécanicien, en
remplacement de M. Martin Binette qui est temporairement en arrêt de travail
et ce, aux conditions de travail et salariales déjà établies à la convention
collective.

ADOPTÉE.

LOISIRS ET CULTURE

372-12-2020

EMBAUCHE – PRÉPOSÉE AUX LOISIRS

ATTENDU qu'un poste de préposé(e) aux loisirs a été affiché à l'interne et à
l'externe du 6 au 25 novembre 2020 suite à l'adoption de la résolution n°
307-10-2020;

ATTENDU que le comité de sélection recommande Mme Nicole Lortie suite aux
entretiens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre
et résolu à l'unanimité que Mme Nicole Lortie, soit embauchée à titre de
préposée aux loisirs, poste saisonnier régulier et ce, aux conditions de travail et
salariales déjà établies à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE.

LEVÉE DE LA SÉANCE

373-12-2020

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Étienne St-Louis

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que la

présente séance soit levée. Il est 13 h 30.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire

Par
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy
Maire